

AFFAIRE N° 9

APPROBATION d'un plan concernant la reconstruction de l' Ecole Centrale

Le Maire demande au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver le projet relatif à la reconstruction de l'Ecole primaire Centrale présenté par M. LEJEUNE, architecte de la Commune et s'élevant à 56.625.196 Fr.,
- 2°) d'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale,
- 3°) de l'autoriser à solliciter un prêt à la Caisse Centrale de Coopération Economique pour le montant de la part du financement revenant à la Commune.

Adopté à l'unanimité.